

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1848.

Prorogation du délai d'achèvement du chemin de fer concédé de la
Flandre occidentale ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. DE BROUCKERE.

MESSIEURS,

La section centrale qui a été chargée de l'examen du projet de loi concernant la prorogation de délai demandée par la Compagnie du chemin de fer de la Flandre occidentale, a l'honneur de vous proposer, par mon organe, l'adoption de ce projet de loi.

Le Rapporteur,
H. DE BROUCKERE.

Le Président,
N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n° 296.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DU ROY DE BLICQUY, LANGE, OSY, DE BROUCKERE, DE MAN D'ATTENRODE et CANS.